PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOUT 2026
Convocation du 24/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit août, à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bouquetot (Eure).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des conseillers,

Etaient présents : Christophe TABOUELLE Véronique DUMINY, Evelyne VERDIER, Pascal LEBAILLEUR, Marie-France CORVELLEC, Aurélie DEWARLEZ, Laura BOURDET, Laura DE OLIVEIRA, Sophie THOMAS, Emmanuel LEMAN et Nicolas CAVET
Absents excusés : Morgane BARBIER, Edouard STALIN et Thomas BONATO.
Procuration : Anthony MARTIN à Christophe TABOUELLE.

Et a constaté que la condition du quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Marie-France CORVELLEC a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Personnel communal :
 - Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique
- Modification budgétaire n°02
- Questions diverses

PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire expose,
La nouvelle organisation du restaurant scolaire nécessite d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 04h00 passant ainsi de 15h00 à 19h00,
Le Comité Social Technique (CST) du Centre de Gestion de l'Eure a émis un avis favorable lors de la séance du 25 août 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***DECIDE de porter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 15h00 à 19h00 à compte du 1er septembre 2026.***

MODIFICATION BUDGETAIRE N°02

Monsieur le Maire présente les modifications nécessaires à apporter au budget 2026 qui permettront le règlement en section investissements de nouvelles dépenses, l'ajustement de certaines prévisions budgétaires :

- L'acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de Mairie ;
- L'acquisition de drapeaux pour la Mairie ;

- L'acquisition d'un téléviseur pour la salle de conseil (les crédits prévus au budget primitif étant insuffisants)
- La correction de prévisions budgétaires (compte d'imputation)
- Le Matériel pour le service restauration scolaire

Section	Imputation	D/R	Montant BP	Montant DM	Montant total
Investissement	2183/21 op 54	Dépense	0.00 €	2 903.00 €	2 903.00 €
Investissement	2051/20 op 54	Dépense	0.00 €	317.00 €	317.00 €
Investissement	2188/21 op 54	Dépense	1 000.00€	400.00 €	1 400.00 €
Investissement	2184/21 op 87	Dépense	5 600.00 €	-5 600.00 €	0.00 €
Investissement	2183/21 op 87	Dépense	0.00 €	5 600.00 €	5 600.00 €
Investissement	2188/21 op 103	Dépense	15 400.00 €	1 000.00 €	16 400.00 €
Investissement	021	Recette	117 375.00 €	4 620.00 €	121 995.00€
Fonctionnement	023	Dépense	117 375.00 €	4 620.00 €	121 995.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE la modification budgétaire n°02 ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire ces montants au budget 2026 dans le cadre de la modification budgétaire n°2.***

QUESTIONS DIVERSES

Associations : M. le Maire présente aux élus le courrier de remerciements qu'il a reçu de l'association Bouquetot Village Festif suite au versement de la subvention communale.

Restauration scolaire : Suite au changement de prestataire pour la restauration scolaire, M. le Maire informe les Elus que la convention tripartite (communes de Flancourt-Crescy-en-Roumois, Honguemare-Guenouville et Bouquetot) a été signée ce jour.
Sophie THOMAS présente aux Elus un projet d'affiches claires et ludiques à apposer dans la salle du restaurant scolaire. Celles-ci rappellent aux élèves les règles de comportement à tenir avant et pendant le repas de cantine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le Maire, La secrétaire de séance